

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-quatre :

Le 17 mai à 19 h ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 11

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine de LATTRE, adjoints au Maire, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, conseillers municipaux.

Absents excusés : Paul BRASSIER (pouvoir à Éric BERTIAUX), Anthony DABERT (pouvoir à Jacques GIOGHI), Marianne VERNY (pouvoir à Justine DELFOSSE)

Madame Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Demande d'acquisition de deux terrains sectionaux au Verdier

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier de Monsieur Christian CHARROIN, exploitant agricole représentant le GAEC de la Coursière à Serre-Haut, commune de Besse-et-Saint-Anastaise. Monsieur CHARROIN demande à acquérir les parcelles ZV n° 77 sise au Verdier et ZT n° 81 sise à La Chabanette, appartenant à la section du Verdier, de surfaces respectives de 1,0312 hectare et 2,6356 hectares et de nature « prés/pâtures ». Il occupe déjà ces parcelles par convention pluriannuelle de pâturage.

Considérant que les parcelles agricoles ZV n°77 et ZT n°81 sont occupées par le GAEC de la Coursière représenté par Monsieur Christian CHARROIN ;

Considérant le classement en « prés/pâtures » de ces parcelles ;

Considérant la qualité de ces prés due à leur surface, à leur situation géographique et à leur accès facile ;

Considérant que conformément à l'article L. 2411-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de convoquer les électeurs de la section du Verdier pour les consulter sur la vente des parcelles ZV n°77 et ZT n° 81 au profit GAEC de la Coursière représenté par Monsieur Christian CHARROIN ;

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne un accord de principe à la vente des parcelles ZV n° 77 et ZT n° 81 de surfaces respectives de 1,0312 et 2,6356 hectares, au GAEC de la Coursière, sis à Serre-Haut, commune de Besse-et-Saint-Anastaise au prix de 6 500 euros l'hectare et prise en charge des frais d'acte notarié.
- Charge le Maire de dresser la liste des électeurs de la section du Verdier et de les convoquer pour les consulter sur la vente de ces parcelles.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
 compte-tenu de la réception en
 Sous-préfecture, le 14/05/2024
 et de la publication, le 14/05/2024
 Le Maire.

Dépôt SOUS-PREFECTURE D'ISSOIRE
 Date de réception de l'AR: 24/05/2024
 063-216304014-20240517-DE_2024_042-DE



Le Maire,

François GORY



FRANÇOIS GORY

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt-quatre :

Le 17 mai à 19 h ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 11

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine de LATTRE, adjoints au Maire, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, conseillers municipaux.

Absents excusés : Paul BRASSIER (pouvoir à Éric BERTIAUX), Anthony DABERT (pouvoir à Jacques GIOGHI), Marianne VERNY (pouvoir à Justine DELFOSSE)

Madame Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Demande d'acquisition d'un terrain sectional au Verdier

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier de Monsieur Patrice CHASSARD, exploitant agricole représentant le GFA du Bois Joli à La Chauz, commune de Saint-Diéry. Monsieur CHASSARD demande à acquérir la parcelle ZV n° 8 sise aux « Communaux du Verdier », appartenant à la section du Verdier, d'une surface respective de 3,1963 hectares et de nature « prés/pâtures ». Il occupe déjà cette parcelle par convention pluriannuelle de pâturage.

Considérant le classement en « prés/pâtures » de cette parcelle ;

Considérant la qualité de ce pré due à sa surface, à sa situation géographique et à son accès facile ;

Considérant que conformément à l'article L. 2411-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de convoquer les électeurs de la section du Verdier pour les consulter sur la vente de la parcelle ZV n°8 au profit du GFA du Bois Joli représenté par Monsieur Patrice CHASSARD ;

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne un accord de principe à la vente des parcelles ZV n° 8 d'une surface de 3,1963 hectares, au GFA du Bois Joli, sis à La Chauz, commune de Saint-Diéry au prix de 6 500 euros l'hectare et prise en charge des frais d'acte notarié.
- Charge le Maire de dresser la liste des électeurs de la section du Verdier et de les convoquer pour les consulter sur la vente de ces parcelles.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception et
Sous-préfecture, le 24/05/2024
et de la publication, le 24/05/2024
Le Maire.



Le Maire,

François GORY



FRANÇOIS GORY

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-quatre :

Le 17 mai à 19 h ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 11

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine de LATTRE, adjoints au Maire, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, conseillers municipaux.

Absents excusés : Paul BRASSIER (pouvoir à Éric BERTIAUX), Anthony DABERT (pouvoir à Jacques GIOGHI), Marianne VERNY (pouvoir à Justine DELFOSSE)

Madame Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Rénovation d'un appartement communal vacant à l'ancien presbytère

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de rénover l'appartement vacant depuis le 1^{er} janvier 2024 situé à l'ancien presbytère avant de le remettre en location. Cette rénovation nécessite des travaux de plomberie, électricité, isolation, peinture et installation d'une cuisine équipée. Il indique qu'il a reçu l'ensemble des devis pour chaque poste de travaux :

- Electricité : devis Electy à Murol de 7880 € HT
- Plomberie/sanitaires : devis Hervé Chauffage à Montaigut-le-Blanc de 4 259,21 € HT
- Pose isolation/placo/peinture : devis DA CRUZ à Chambon-sur-Lac de 1366 € HT
- Fournitures (placo, rails, peintures) : estimation 600 € HT
- Cuisine : 2 653.84 € HT

Monsieur le Maire propose de prévoir une enveloppe complémentaire de 2 000 € HT pour dépenses imprévues, soit un montant total de travaux estimé à 18 759,05 € HT.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le montant de l'estimation des travaux soit 18 759,05 € HT
- Sollicite une subvention de la Communauté de Commune du Massif du Sancy de 40 % du montant HT des travaux au titre du Fonds de Concours Solidarité Territoriale
- Approuve le plan de financement en annexe.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
 compte-tenu de la réception en

Sous-préfecture, le 14/06/2024
 et de la publication, le 14/06/2024

Le Maire,



Le Maire,

François GORY

Commune de Saint-Victor-la-Rivière
Travaux de rénovation d'un appartement communal
PLAN DE FINANCEMENT

TRAVAUX	MONTANT	RECETTES
ELECTRICITE	7 880,00 € HT	
PLOMBERIE	4 259.21 € HT	Dotation Avenir Sancy 40 % soit : 7 503 €
Pose Isolation/placo/peinture	1 366,00 € HT	
Achat fournitures (peinture, placo et rails)	600,00 € HT	
Cuisine	2 653.84 € HT	Autofinancement commune : 11 255,43 €
Dépenses imprévues	2 000,00 € HT	
TOTAL	18 759,05 € HT	18 759,05 € HT

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt-quatre :

Le 17 mai à 19 h ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 11

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine de LATTRE, adjoints au Maire, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, conseillers municipaux.

Absents excusés : Paul BRASSIER (pouvoir à Éric BERTIAUX), Anthony DABERT (pouvoir à Jacques GIOGHI), Marianne VERNY (pouvoir à Justine DELFOSSE)

Madame Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Vote de crédits supplémentaires

Le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
6282	Frais de gardiennage		1855.00
TOTAL :		0.00	1 855.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
001	Solde d'exécution section investissement		10.00
204182 - 141	Autres org pub - Bât. et installations		-10.00
TOTAL :		0.00	0.00

TOTAL :	0.00	1 855.00
----------------	-------------	-----------------

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à la Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 21/06/2024
et de la publication, le 21/06/2024
Le Maire,



Le Maire,

François GORY



FRANÇOIS GORY

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-quatre :

Le 17 mai à 19 h :

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 11

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine de LATTRE, adjoints au Maire, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, conseillers municipaux.

Absents excusés : Paul BRASSIER (pouvoir à Éric BERTIAUX), Anthony DABERT (pouvoir à Jacques GIOGHI), Marianne VERNY (pouvoir à Justine DELFOSSE)

Madame Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Prêt de matériel à la commune de Saint-Diéry

Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité par le Maire de la commune voisine de Saint-Diéry pour un prêt ponctuel du tractopelle communal pour quelques travaux à réaliser.

Le Maire est favorable à cette sollicitation par solidarité et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le prêt ponctuel du tractopelle communal à la commune voisine de Saint-Diéry
- Demande au Maire d'établir une convention de mise à disposition notamment en cas de dommages sur le matériel
- Autorise le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire
 compte-tenu de la réception en
 sous-préfecture, le 11/06/2024
 et de la publication, le 11/06/2024
 Le Maire,



FRANÇOIS GORY